

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 1

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que sera la future centrale téléphonique de Delémont

Le Comité de l'ADIJ avait demandé à la Direction d'arrondissement des téléphones de Bienne de le renseigner sur les conséquences qu'aura la mise en service d'une nouvelle centrale téléphonique à Delémont dans le bâtiment de la poste en construction sur l'ancien terrain de la Régie fédérale des alcools.

Nous publions ci-dessous la réponse qui nous a été donnée.

Ajoutons que l'ADIJ a répondu à cette lettre en exprimant le vœu que le personnel de la Centrale de Bienne qui servira les abonnés du réseau (066) soit de langue française et connaisse la région.

ADIJ

Direction d'arrondissement des téléphones, Bienne

à

Association pour la défense des intérêts du Jura, Delémont

Monsieur le Président,

Pour donner suite à votre lettre du 6 juillet 1967, nous nous faisons un plaisir de vous communiquer les renseignements désirés sur la structure qui sera donnée à la nouvelle centrale téléphonique de Delémont.

1. Disposition des locaux TT dans le nouveau bâtiment PTT

Le bâtiment PTT en construction à Delémont abritera les installations téléphoniques construites avec le matériel des plus modernes utilisé pour la transmission des télécommunications.

Sont prévus :

1.1. En sous-sol

Les installations d'alimentation du central, soit redresseurs, batteries d'accumulateurs et groupe électrogène de secours, chambre des câbles.

1.2. Au 1^{er} étage

Les translateurs pour les lignes de jonction de et pour les centraux terminus et nodaux du groupe de réseaux automatiques de Delémont.

Les translateurs pour les lignes interurbaines de et pour les centraux interurbains voisins. Les installations pour le

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) [066] 7 56 63
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) [066] 7 11 65
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(J. Regli) [061] 89 51 01
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) [032] 93 10 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) [038] 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) [066] 6 11 41
Porrentruy	Hôtel Terminus Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - Lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) [066] 6 33 71
Saignelégier	Hôtel Bellevue 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) [039] 4 56 20
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(C. Zandonella-Zibung) [039] 4 15 46
Undervelier 1405	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) [066] 3 77 77

Loterie SEVA

1x120'000

1x 50'000

5x 10'000

etc., etc., etc.

Tirage 29 février

trafic de service, pour les renseignements mécanisés, ainsi que pour le réveil automatique des abonnés.

Les circuits de ligne tels que circuits à courants porteurs, amplificateurs de districts et équipements pour câbles coaxiaux.

Le distributeur principal.

1.3. Au 2^e étage

Le central local d'une capacité initiale de 7000 raccordements d'abonnés extensible à 20 000.

Les installations de ventilation et d'humidification pour les locaux abritant des installations techniques.

Les vestiaires et bureaux pour le personnel.

1.4. Au 3^e étage

Des locaux loués prévus plus tard pour les extensions des installations techniques.

1.5. Au 4^e étage

Deux appartements de service dont un est réservé au concierge du bâtiment et l'autre au spécialiste des télécommunications du central.

2. Données techniques du futur central terminus interurbain

Ce central assurera les fonctions suivantes :

2.1. Trafic national.

2.1.1. Etablir et écouler toutes les communications téléphoniques locales.

2.1.2. Etablir et écouler toutes les communications téléphoniques de et pour les centraux nodaux et terminus du groupe de réseaux automatiques de Delémont.

2.1.3. Etablir et écouler toutes les communications téléphoniques de et pour les centraux interurbains automatiques voisins.

2.1.4. Assurer la taxation des conversations téléphoniques locales aux abonnés de Delémont, à raison de 10 centimes par communication d'une durée illimitée.

2.1.5. Assurer la taxation des conversations téléphoniques locales aux stations à prépaiement publiques, à raison de 10 centimes + 10 centimes de provision par communication d'une durée limitée de 3 minutes.

2.1.6. Assurer la taxation des communications téléphoniques rurales et interurbaines aux abonnés raccordés à son central, selon le système à impulsions périodiques ; c'est-à-dire que ces communications seront taxées selon leur durée effective et non plus comme c'est le cas actuellement par intervalle de 3 minutes.

2.1.7. Assurer la taxation des communications téléphoniques aux services des ordres et des renseignements.

2.2. Service téléphonique international européen. Sous ce genre de service à la clientèle, il y a lieu de distinguer :

2.2.1. Les communications téléphoniques de et pour la zone frontière.

- 2.2.2. Les communications téléphoniques établies actuellement par nos opératrices en sélectionnant le numéro désiré sur des lignes d'accès au réseau international. Ce genre de communication est appelé sélection automatique internationale à longue distance.
- 2.2.3. Les communications téléphoniques commandées par nos opératrices au centre international de départ.
- 2.2.1. Communications téléphoniques de et pour la zone frontière. Avec la mise en service des nouvelles installations, nous sommes déjà assurés que les abonnés de tout le groupe de réseaux automatiques de Delémont (— le réseau local de Porrentruy) pourront établir eux-mêmes leurs communications téléphoniques avec la zone frontière, soit Belfort et Mulhouse.
Les abonnés raccordés au central de Porrentruy devront cependant attendre la mise en service des nouvelles installations prévue pour 1970 ou 1971.
- 2.2.2. Communications téléphoniques automatiques à longue distance.
 - 2.2.2.1. Les abonnés raccordés au central de Delémont, soit habitant les localités de Bourrignon, Courcelon, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Vicques, etc., pourront établir eux-mêmes leurs communications à longue distance avec la plupart des pays européens, pour autant que leurs services téléphoniques soient automatisés.
La possibilité d'établir ces communications automatiques ne pourra cependant pas être mise immédiatement à la disposition de nos abonnés, les délais pour la livraison du matériel technique n'étant pas assurés pour la mise en service du nouveau central.
 - 2.2.2.2. Les abonnés raccordés au nouveau central de Porrentruy, soit habitant les localités de Alle, Bressaucourt, Cœuve, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Courtemaîche, Dampfreux, Fontenais, Porrentruy, Villars, etc., bénéficieront des mêmes avantages que ceux de Delémont, cela dès la mise en service des nouvelles installations de Porrentruy.
 - 2.2.2.3. Les abonnés raccordés aux autres centraux ruraux du groupe de réseaux automatiques de Delémont ne bénéficieront de cet avantage que plus tard. Un programme pour l'ensemble de la Suisse sera établi par notre direction générale selon l'importance du trafic enregistré dans chaque central.
L'exécution de ces travaux pourra durer plusieurs années.

3. Trafic téléphonique international du groupe de réseaux automatiques de Delémont

La centrale pour services spéciaux de Delémont écoule en moyenne 160 communications téléphoniques internationales par jour, ce qui représente le 0,3 % du trafic total de la Suisse. Ces communications téléphoniques sont établies :

- 55 % sur des circuits téléphoniques automatiques en direction de la zone frontalière ;
- 38 % sur des circuits téléphoniques automatiques à longue distance, en direction des pays européens, dont le service téléphonique est automatisé, position 2.2.2.1. ;
- 7 % sur des circuits téléphoniques manuels par les centraux tête de ligne.

Le service téléphonique frontalier est utilisé principalement par les abonnés raccordés aux centraux téléphoniques de

Delémont
Porrentruy
Boncourt
Chevenez et
Courgenay

Le service téléphonique automatique international à longue distance intéresse à valeurs égales la France, l'Italie et l'Allemagne. Les autres directions n'accusent plus que les 2 % du trafic total.

4. Central pour services spéciaux et numéros de service

- 4.1. **Services des ordres et des renseignements.**
Pour autant que faire se peut, nous espérons être à même d'introduire la numérotation à 3 chiffres pour certains numéros de service. Par exemple, le numéro de service 131, prévu pour les demandes de renseignements sur la liste alphabétique des abonnés au téléphone, aboutirait aux places de lecture pour microfilms installées à Bienne. Actuellement, ce nouveau service répondrait aux 65 % des demandes de renseignements au N° 11 de Delémont. Certaines demandes de renseignements seront fournies à nos abonnés par un service mécanisé.
Le service des réveils des abonnés sera entièrement automatisé.
- 4.2. Le service des dérangements, appel au N° 12, sera assuré comme jusqu'à ce jour par le central de Bienne.
- 4.3. **Service international**
Selon les progrès réalisés dans la technique des télécommunications à longues distances avec les pays européens ou d'outre-mer, les centraux tête de lignes répondront directement au numéro de service 14.
Il est presque certain qu'avec la mise en service du nouveau central de Delémont, ces appels aboutiront provisoirement au central de commutation manuel de Bienne et, plus tard, directement au centre de départ de Bâle. Ce problème est actuellement à l'étude.
- 4.4. **Suppression du central manuel de commutation de Delémont**
Toutes les mesures énumérées sous positions 4.1. et 4.3. exigent la construction de nouvelles installations techniques

compliquées et, de ce fait, très coûteuses. Il est donc nécessaire d'en limiter le nombre, afin d'assurer une occupation maximale des places de travail et par là de bonnes prestations de la part de nos opératrices.

Cela nous a obligés de revoir toute l'organisation du service téléphonique sous l'angle d'une saine économie, tout en garantissant une bonne qualité de service à nos abonnés, et de proposer la suppression du central manuel de commutation de Delémont, avec la mise en service des nouvelles installations (...).

En vous remerciant encore de l'intérêt que vous portez aux importants problèmes de la technique future des télécommunications, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Direction d'arrondissement
des téléphones Bienne
KELLER

BIBLIOGRAPHIE

« **Les Banques dans le Monde** », par Roger Orsingher, administrateur de banque. Payot, Paris. Etudes et Documents Payot.

L'évolution de l'économie moderne a entraîné corrélativement une évolution de l'appareil bancaire et a obligé celui-ci à s'adapter aux impératifs multiples et mouvants de la politique économique. Les banques sont au carrefour de toutes les activités. Le capitaliste pour la gestion de ses capitaux, le commerçant et l'industriel pour le financement de leurs affaires, sont nécessairement et constamment conduits aux guichets des banques qui s'intègrent ainsi de plus en plus à la vie intense des sociétés modernes.

Paris, Berlin, Rome, Londres et New York sont les principales étapes de l'activité itinérante de Roger Orsingher dans la banque. Une activité au cours de laquelle il a pu étudier de près les grandes institutions bancaires internationales et qui le qualifiait tout particulièrement pour rédiger ce panorama des banques dans le monde.

Après un survol de l'évolution historique des opérations bancaires, il brosse un tableau des institutions bancaires des principaux pays du monde, à l'Ouest comme à l'Est, y compris les organismes internationaux de Washington.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.